



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8836^e séance

Mardi 17 août 2021, à 12 h 25

New York

Président : M. Raguttahalli. (Inde)

Membres :

Chine	M. Sun Zhiqiang
Estonie	M ^{me} Lõuk
États-Unis d'Amérique	M. Turner
Fédération de Russie	M. Khoroshev
France	M. Olmedo
Irlande	M. Gallagher
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Niger	M. Soumana
Norvège	M. Kvalheim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Andrews
Tunisie	M. Laouani
Viet Nam	M. Phan

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2021/16.

La séance est levée à 12 h 30.